

---

---

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

*SEANCE DU 26 OCTOBRE 2023*

*Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,*

*DELIBERATION N° 2*

Effectif du Conseil  
d'Administration : 17

Date de convocation : 20 octobre 2023

Affichage du Compte

Rendu Sommaire : 31 octobre 2023

**EVOLUTION DE L'OFFRE DE  
SERVICE PETITE ENFANCE**  
**FERMETURE DE LA CRECHE  
FARANDOLE – CREATION D'UNE  
NOUVELLE CRECHE-  
DELOCALISATION DU RELAIS  
PETITE ENFANCE ET LAEP**

**PRESENTS** : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme DI MEGLIO, Mme VACKER, Mme NADAL, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme DORET-FOURNIER, Mme AUMONIER, M. CHALET, M. BAUDIN.

**EXCUSES** : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,  
Mme ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD,  
M. Laurent FERON, qui a donné pouvoir à Mme DI MEGLIO,  
Mme BARATON, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER,  
Mme VOLLAND.

**ABSENT** :

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président expose,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 10 octobre 2023.

L'augmentation des besoins en termes d'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans sur le territoire niortais amène le CCAS à revoir l'évolution de son organisation afin de répondre aux attentes des parents et des professionnels.

Ainsi, il est proposé que la collectivité ouvre une nouvelle crèche collective de 24 places au sein du pôle de l'Orangerie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ce projet amènera le CCAS de Niort à fermer l'accueil individuel proposé par la crèche familiale Farandole au 31 décembre 2023, dont le modèle économique n'était, par ailleurs plus équilibré, faute de personnels.

Par conséquent, il sera mis fin aux contrats à durée indéterminée des 4 assistantes maternelles salariées à cette date et, dans ce cadre, une procédure de licenciement sera enclenchée.

Toutefois, il sera proposé, à chaque assistante maternelle, d'intégrer la nouvelle structure sur des postes d'assistants éducatifs Petite enfance, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. En cas de refus, une indemnité de licenciement sera versée aux agents concernés en fonction de leur situation professionnelle au sein de la collectivité.

Des réunions et entretiens individuels ont été organisés pour les informer sur leurs droits et perspectives.

Implanter une nouvelle crèche de 24 places au sein du pôle enfance de l'Orangerie présente plusieurs avantages :

- Cela apporte une solution à court terme pour les parents (le délai de construction d'une crèche est de 2 à 3 ans).
- Cela permet le recrutement d'une nouvelle équipe (9 au total) au sein de la future crèche, permettant aux 4 assistantes maternelles salariées et aux 2 encadrantes de s'investir sur un nouveau projet et ainsi éviter une fermeture « sèche » du dispositif de crèche familiale, non viable économiquement.
- Cela garantit une optimisation des locaux puisqu'à ce jour les 2 salles d'activité de l'aile gauche du bâtiment ne sont utilisées que partiellement.

Bien entendu, ce projet nécessite un accompagnement personnalisé des agents dont les missions évoluent.

Cette évolution de l'offre a un impact sur les activités du Relais Petite Enfance implantées aujourd'hui dans l'aile gauche du Pôle enfance, qui seront donc relocalisées.

Un nouveau site a été identifié à côté du CSC, Les chemins blanc, quartier Saint-Florent pour mutualiser les locaux et travailler un partenariat visant à développer des actions communes ayant du sens.

Par ailleurs, dans le cadre d'une réflexion sur l'évolution de l'offre, le CCAS a répondu à un appel à projet de la CAF sur un projet d'évolution du relais vers une « Maison de la Parentalité » qui permettrait de regrouper les missions du RPE et du LAEP et de développer de nouvelles activités destinées aux parents et aux assistantes maternelles, grâce à un renfort de 2 ETP supplémentaires, dont la création est conditionnée à l'obtention de financements dédiés.

.../...

Les services techniques, la direction des systèmes d'information travaillent sur ces 2 projets qui nécessitent des travaux d'aménagement, pour une ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En pièce jointe vous trouverez le dossier détaillé présenté au CST.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **AUTORISER** la fermeture de la crèche familiale farandole au 31 décembre 2023.
- **AUTORISER** l'ouverture d'une crèche de 24 places au pôle enfance de l'Orangerie au 1<sup>e</sup> janvier 2024.
- **AUTORISER** la délocalisation du Relais Petite Enfance au sein du bâtiment Arcande, avenue Saint-Jean d'Angély à Niort.

*Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.*

Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusée :	1

Pour extrait conforme  
NIORT, le 31 octobre 2023

Pour le Président du C.C.A.S.  
Jérôme BALOGE  
Et par délégation,  
Le Vice-Président  
SIGNE  
Nicolas VIDEAU